



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du préfet**

La Roche-sur-Yon, le 10 mars 2022

Monsieur le préfet,

à

Mesdames et Messieurs les maires,

En communication à :

Mesdames et Messieurs les sous-préfets,  
Mesdames et Messieurs les parlementaires,  
Monsieur le président du conseil départemental,  
Madame la présidente de l'Association des Maires et Présidents de  
Communautés de Vendée,  
Monsieur le président de la chambre d'agriculture,  
Monsieur le directeur départemental de la protection des populations,  
Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique,  
Madame le commandant du groupement de gendarmerie de la Vendée,  
Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours,

**Objet : mobilisation face à l'aggravation de l'épisode d'influenza aviaire dans le département**

Depuis le début de l'année, plusieurs foyers distincts d'influenza aviaire se sont déclarés sur le département. Grâce à l'engagement de la direction départementale de la protection des populations, des vétérinaires, des représentants de la profession et, avant tout, des éleveurs eux-mêmes, ceux-ci ont pu être efficacement circonscrits.

Depuis le 26 février dernier, la situation s'est cependant subitement aggravée avec la multiplication de foyers et de suspicions (30 recensés le 26 février, 75 le 3 mars, plus de 250 aujourd'hui) sur une zone couvrant une grande partie du département (ainsi que certaines situées dans les départements limitrophes). L'extrême contagiosité de ce virus fait craindre une poursuite de la dynamique épizootique dans les jours à venir.

Je salue l'immédiate mobilisation des acteurs des filières touchées ainsi que leur sens des responsabilités. Les services de l'État, appuyés par la chambre d'agriculture et réunis en cellule de crise, sont pleinement mobilisés pour soutenir des éleveurs qui perdent, parfois en quelques heures, leurs animaux. Par-delà l'aide financière et psychologique déjà mise en place (y compris avec le dispositif *Agri Ecoute H24/7* au 09.69.39.29.19), je sais pouvoir compter sur vous pour leur apporter toute la solidarité humainement nécessaire.

Si tous les professionnels de la filière veillent à l'application la plus stricte des mesures de biosécurité, les mêmes recommandations s'adressent aux particuliers détenteurs d'oiseaux de basse-cour et d'ornement. Différentes mesures sont impératives :

- la mise à l'abri des volailles des élevages,
- la claustration ou la mise sous filet des volailles des basses-cours,



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du préfet**

- l'interdiction des rassemblements de volailles et autres oiseaux captifs (foires, marchés, expositions) et l'interdiction pour les volailles et autres oiseaux captifs de participer à des rassemblements organisés dans le reste du territoire,
- l'interdiction des lâchers de gibiers à plumes,
- L'obligation, pour tout détenteur d'oiseaux (professionnels et particuliers) de déclarer sans délai toute suspicion (mortalités anormales notamment) à son vétérinaire sanitaire ou à défaut à la DDPP de la Vendée ([ddpp-spa@vendee.gouv.fr](mailto:ddpp-spa@vendee.gouv.fr)).

Considérant la gravité de la situation, j'ai demandé que soient interrompus tous les mouvements de volailles sur une zone couvrant l'intégralité du département. J'ai également demandé à ce que les opérations de dépeuplement soient accélérées, afin de mettre un coup d'arrêt à l'épizootie, avec le soutien de moyens spécialisés. Ma priorité première est d'évacuer les carcasses les plus dégradées afin de soulager les éleveurs. J'ai ainsi autorisé l'enfouissement de carcasses sous le contrôle de spécialistes et dans le respect de protocoles sanitaires stricts. Ces opérations auront lieu dans trois centres d'enfouissement technique du département et, dans les cas les plus urgents et à titre dérogatoire, à proximité de certains élevages.

Pour faire face à cette situation de crise, je sais pouvoir compter sur votre appui :

- d'une part, je vous demande de sensibiliser vos administrés à la nécessité de respecter les mesures de biosécurité et les protocoles sanitaires renforcés que je suis contraint d'instaurer sur certaines communes,
- d'autre part, je vous invite à faciliter, à la hauteur de vos moyens et le cas échéant, les opérations de traitement des carcasses pilotées par ma cellule de crise,
- enfin, je vous demande d'être en mesure de prendre, sur courts préavis, des arrêtés de fermeture temporaire de route et d'y installer la signalisation nécessaire.

Je vous rappelle enfin que ce virus ne représente pas de danger pour la santé humaine et que la consommation de viande, foie gras et œufs ne présente aucun risque pour l'homme.

Notre engagement collectif sera l'élément déterminant permettant de limiter la propagation et les conséquences d'une épizootie, inédite dans son ampleur et fulgurante dans sa dynamique.

Le Préfet

Gérard Gavory